

## La famille dans la défense des valeurs essentielles de la vie humaine

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Cette assemblée, placée sous le thème de " La bioéthique, entre confusion et responsabilité " offre une occasion privilégiée pour réfléchir et dialoguer sur certains aspects importants. Il ne m'a pas été possible de m'y rendre du fait de la réunion du Synode des évêques, à Rome, qui vient de commencer, et à laquelle je me devais d'être présent.

Le texte que j'avais préparé pour mon intervention sera lu par Mgr J. Suaudeau, officiel du Conseil pontifical pour la Famille que j'envoie à votre assemblée pour m'y représenter. Je joins à mon texte mes salutations les plus cordiales à vous tous ici présents, en vous souhaitant un colloque intéressant, riche et fructueux. + A. L. TR.

LA BIOETHIQUE, ainsi que l'indique le thème de votre rencontre, se trouve dans un moment que l'on pourrait qualifier de confusion et de responsabilité. Le champ qu'embrasse le terme de " bioéthique " est très vaste. Ceux qui écrivent des traités de bioéthique ne se risquent d'ailleurs pas à nous en donner une définition précise, et les descriptions qu'ils nous en proposent ne nous offrent guère d'éléments plus précis. Ce que l'on entend par " éthique " s'ouvre du reste à toute une gamme d'interprétations, plus ou moins cohérentes. Cette situation interpelle tous ceux qui se trouvent confrontés, dans le domaine social ou politique, avec la question de la valeur de la vie humaine et des exigences éthiques qu'elle implique, en rapport avec la vérité de la personne et le respect de sa dignité. C'est la question anthropologique, visant le sens même de la vie et sa dignité qui émerge dans ces conditions comme la question d'importance majeure.

La défense et la promotion de la valeur de la vie humaine sont devenues, ces dernières années, une priorité dans le domaine politique. Nous voudrions, dans la présente intervention, souligner l'importance de la famille et de la défense de l'institution familiale dans cette tâche historique.

### I- LA FAMILLE ET LA DEFENSE DE LA VIE HUMAINE

Bien des graves problèmes concernant la vie humaine, que les hommes politiques et les législateurs doivent aujourd'hui considérer, ont leur racine dans la détérioration du tissu familial de la société. En fait, famille et vie humaine sont deux réalités intimement unies, comme le sont la branche et le fruit. La séparation des aspects politiques et législatifs de ces deux questions obéit à une perspective idéologique qui ignore les dimensions essentielles d'une saine anthropologie. Ce n'est qu'à partir d'une conception éthique correcte de l'homme, fondée sur la vérité sur l'être de la personne humaine, c'est-à-dire sur une anthropologie authentique, que l'on peut aborder les délicates questions politiques, juridiques et législatives sur lesquelles se centre notre attention aujourd'hui.

Un des chapitres les plus actuels et les plus importants du développement technologique actuel, et des problématiques éthiques qu'il suscite, est celui qui concerne la procréation humaine. Les questions éthiques en lien avec la procréation, qu'il s'agisse de sa suppression plus ou moins temporaire, ou de sa substitution par les techniques de fécondation artificielle, touchent directement à la source de la vie humaine, et sont donc

étroitement liées au bien commun de l'humanité. Elles requièrent de ce fait toute l'attention et la considération des législateurs et des hommes politiques dont la mission fondamentale est de servir le bien commun des peuples.

La famille est le lieu d'origine de la vie humaine, entendue dans sa réalité plus profonde qui dépasse le niveau strictement biologique. Ceci est une donnée fondamentale, que l'on risque d'oublier ou de ne pas considérer de façon suffisante.

La famille est l'authentique contexte de la procréation humaine. Elle est, selon l'expression significative du pape Jean Paul II, dans l'encyclique *Centesimus annus*, " le sanctuaire de la vie ". " La famille, ajoutait le pape, est, en effet, le lieu où la vie, don de Dieu, peut être convenablement accueillie et protégée contre les multiples attaques auxquelles elle est exposée, le lieu où elle peut se développer suivant les exigences d'une croissance humaine authentique. Contre ce que l'on appelle la culture de mort, la famille constitue le lieu de la culture de la vie " (CA n 39).

En dépit des progrès de la science, et de la " démythologisation " de la nature qui en est résulté, jusque dans les mystères les plus profonds que cette nature semblait encore cacher, on continue toujours à appliquer à la vie l'attribut de " sacré ". Effectivement, la vie, et en premier lieu la vie humaine, continue à être, pour l'homme, un mystère transcendant.

C'est proprement à cause de cela que la vie possède une aura divine qui fascine et attire fortement. L'attraction qu'elle exerce est telle que son impulsion se fait irrésistible pour beaucoup de ces hommes qui se dédient professionnellement aux sciences qui touchent directement à la vie comme la biologie, la médecine, la biochimie, la biophysique, la génétique, les biotechnologies, etc.

C'est pour cela aussi que l'homme n'a de cesse de vouloir s'emparer de cette vie, la dominer, la mettre en pièces, comme un enfant face à un jouet magnifique dont il cherche à percer les secrets. Mais la vie ne se domine pas, elle s'apprivoise, elle se respecte.

La vie est quelque chose de sacré. Elle n'est pas une réalité parmi tant d'autres qui peut être soumise à un traitement en série. Elle est unique et ne peut être ni répétée, ni remplacée. L'étude du génome nous montre qu'il n'y a pas un seul être humain qui ait exactement le même génome qu'un autre, à cause de ce que l'on appelle les " polymorphismes de répétition ". C'est ce caractère unique de chaque être humain qui permet son individuation par l'étude de l'ADN.

Chaque vie est unique, parce qu'elle a sa racine et son origine dans la volonté de Dieu, qui infuse sa Bonté absolue dans le multiple des êtres vivants, ce que la Bible exprime au travers de cette belle expression du *Ruah Adonaï*, du " Souffle de Dieu ", qui fait jaillir la vie du néant. La vie est un don excellent, un " cadeau " de Dieu qui se déverse de l'abondance de sa plénitude et de son amour, un mystère aussi qui, dans sa richesse, sa diversité, son ubiquité, et sa beauté nous dit quelque chose de l'Artiste suprême qui l'exprime.

Parler ainsi de " sanctuaire " à propos de la famille nous place dans une dimension religieuse, dans le culte d'une vérité qui doit être proclamée et annoncée au monde comme " Bonne Nouvelle ". Comme Moïse, s'approchant du buisson ardent, et recevant l'ordre d'ôter ses sandales " car le lieu où tu te tiens est une terre sainte "(Exode 3, 5), nous cheminons, dans le champ de la famille, sur un terrain sacré où est présent le Seigneur de la Vie. Le même respect que nous devons avoir face à la vie humaine et à son mystère transcendant, nous devons aussi l'avoir vis-à-vis de la famille, berceau de la vie, sanctuaire de la vie.

L'accueil et la protection adéquate de la vie humaine trouvent donc dans la famille leur bastion fondamental. En accord avec sa mission de procréation intégrale, la famille est non seulement la source biologique de la vie humaine, mais encore son lieu éducatif irremplaçable pour la formation de la personne. C'est pourquoi la reconnaissance des valeurs familiales donne à la défense de la valeur de la vie humaine un appui essentiel .

## II- LES ATTAQUES CONTRE LA FAMILLE ET CONTRE LA VIE

La valeur de la vie, et, de ce fait, la dignité de la personne humaine et le respect de ses droits fondamentaux, sont blessés, frappés, minés, là où les lois ne correspondent pas au bien de l'homme et de la société. On voit alors s'imposer, à partir des parlements, toute une série de mesures iniques qui blessent la famille et qui blessent la vie. C'est ce qu'a récemment affirmé Jean Paul II, lorsqu'il a dit aux hommes politiques et législateurs réunis à Rome pour le Jubilé :

Les lois, quels que soient les domaines dans lesquels le législateur intervient ou est obligé d'intervenir, doivent toujours respecter et promouvoir — dans la variété de leurs exigences spirituelles et matérielles, personnelles, familiales et sociales — les personnes humaines. C'est pourquoi une loi qui ne respecterait pas le droit à la vie — de la conception à la mort naturelle — de l'être humain, quelle que soit la condition dans laquelle il se trouve — qu'il soit sain ou malade, encore à l'état embryonnaire, âgé ou en phase terminale — n'est pas une loi conforme au dessein divin ; [...] il faut en dire autant de toute loi qui nuirait à la famille .

Lorsque, par suite d'une vision anthropologique faible ou partielle, amputée, se perd le sens de la dignité éminente de la personne humaine, depuis l'origine de cette personne lors de la conception jusqu'à sa fin naturelle, c'est à la culture de mort que l'on donne origine et aliment. Le lieu anthropologique authentique de la conception de la vie humaine doit être digne de la personne : il ne peut être une paillasse de laboratoire, il doit être ce don mutuel caractéristique des personnes qu'est l'amour conjugal. C'est de ce don que la famille tire sa substance et son énergie. C'est dans ce don que la personne trouve le lieu propre à sa génération, à sa croissance et à sa formation humaine, pour son propre bien, et pour le bien de la famille et de la société.

Lorsque l'on dénie à l'embryon humain son statut biologique, philosophique, moral et juridique, lorsqu'on refuse de le reconnaître et de le traiter comme la personne humaine qu'il est, on blesse gravement non seulement la valeur elle-même de la vie humaine, mais encore la dignité de la famille, structure essentielle de la société et patrimoine irremplaçable de l'humanité. C'est la dignité humaine elle-même que l'on discrédite ainsi. La promotion et la défense de la valeur de la vie humaine tiennent donc leur point de départ dans la reconnaissance de la dignité humaine de l'embryon, depuis le premier moment de son existence, lors de la conception.

C'est la science elle-même qui nous montre que l'embryon n'est pas un simple agrégat de cellules, comme on voudrait nous le faire croire, mais qu'il se comporte, dès le premier instant de son existence, comme un être vivant individuel.

La cellule, ou " zygote ", qui se forme par la fusion des gamètes au moment de la conception, est une nouvelle entité biologique, qui commence à opérer comme une unité, c'est-à-dire comme un être vivant ontologiquement unique, doté d'une structure informationnelle nouvelle qui constitue la base de son développement ultérieur.

Il faut insister sur cette nouveauté du projet-programme résultant de la combinaison des 23 paires de

chromosomes de chaque gamète : c'est là un des points les plus clairs apportés par la génétique à l'étude de l'embryogenèse. Le nouveau système n'est pas simplement la somme de deux sous-systèmes. Les deux programmes des gamètes se fondent en un programme complètement différent soit des programmes des gamètes, soit des programmes portés par les cellules somatiques du père et de la mère. Les 46 chromosomes du zygote représentent une combinaison qualitativement nouvelle d'instructions — un nouveau " génotype " .

De l'union des gamètes, qui n'étaient pas " individus ", et qui avaient dépendu de l'organisme entier pour leur développement, naît ainsi une nouvelle entité, indépendante des facteurs extérieurs, un nouvel être qui a en lui-même la clé de son futur développement.

Cette nouvelle combinaison d'information génétique, ce génome spécifique du zygote, est le signe clair de sa singularité individuelle ou identité, et, en même temps, le témoignage de son appartenance à l'espèce humaine. Par cette structure, chaque zygote se différencie des autres zygotes humains. Une analyse moléculaire précise montrerait la singularité de ce génome qui, étant permanente, peut être considérée comme constitutive de son identité individuelle.

Ce nouveau programme réalisé par l'union des gamètes n'est pas un matériel inerte ; c'est un projet qui se construit lui-même et qui est l'auteur et l'acteur de lui-même. Le centre biologique, ou structure de coordination de cette nouvelle unité de l'embryon unicellulaire est le nouveau génome dont il est doté. La récente mise en évidence du jeu constructif et autorégulateur des gènes du développement souligne ce caractère unique, individuel, de l'embryon. Entrant en jeu dès le moment de la conception, le torrent d'informations qui parcourt incessamment l'embryon, passant de cellule à cellule, rend bien compte de cette unité immédiate de l'être humain, une unité qui se manifeste dès la première division du zygote primitif. Ainsi, ce premier embryon possède-t-il en lui-même son propre pilote, son propre architecte et son propre guide.

Cette génétique et ce dynamisme de l'embryon humain, depuis son état unicellulaire initial de zygote, nous montrent qu'il est bien un être vivant individuel, un individu humain. Il est un être vivant, puisqu'il se présente comme un système dynamique, doté des capacités d'autocontrôle (homéostasie), d'excitabilité (capacité de répondre à des stimuli de nature et d'origine diverses), d'autoreproduction, marqué par des caractères héréditaires et ayant une tendance évolutive . Il est un être vivant individuel, puisqu'il présente une forme d'existence individuelle qui le constitue et le caractérise tout au long de sa vie. Cette forme individuelle est appelée " organisme " . Elle est la forme de vie qui représente l'intégration, la coordination et l'expression ultime, phénotypique, des structures et des fonctions de l'être vivant, et le fait exister comme cet être vivant particulier et non comme un autre de la même espèce .

Cet être vivant individuel qu'est le zygote mérite ainsi le nom d'" individu ", doté d'une " identité " . Il y a, dans le concept d'identité, un élément statique : c'est la qualité par laquelle un objet est ce qu'il est et non un autre objet. La notion d'identité peut aussi être exprimée par l'état d'une chose qui demeure toujours la même. Cependant, comme le fait remarquer P. Parisi , " l'identité d'un être vivant est avant tout caractérisée par une qualité dynamique. Cette qualité est présente immédiatement, dès le commencement, et, par ailleurs, résulte d'un progrès continu " . L'individu est, certes, " un être différent des autres ", mais il ne s'agit pas ici d'une identité statique, mais " d'un attribut dynamique de son être au travers duquel il se maintient dans son individualité, se distinguant des autres êtres et, en même temps, communiquant avec eux " (Hans Jonas) . Plus récemment, M. Johnson , rejetant les arguments de ceux qui veulent parler d'une " hominisation progressive " , de l'embryon au fœtus, soutient que, en ce qui concerne les créatures vivantes, l'organisme qui est capable de se gouverner lui-même est, de façon paradigmatique, un individu. Or le zygote humain est, à l'évidence, capable de s'autogouverner. Pour Johnson, nier que l'embryon multicellulaire qui en dérive soit vraiment un individu, et affirmer qu'il n'est qu'un agrégat de cellules, c'est nier l'évidence.

Il n'est pas possible, à propos de l'embryon, de distinguer entre " individualité génétique " et " individualité de développement " , parce que l'individualité appartient à la forme dynamique, diachronique (phénotype) d'un organisme et non à son génome (génotype, contenu génétique informationnel de ses cellules).

L'individualité de tout organisme se fonde sur la singularité de son cycle vital et non sur l'unicité de son génome. Moyennant quoi, la singularité du cycle vital dépend en grande partie du contenu informatif du génome présent dans cet organisme, qui se constitue au moment de la fécondation .

Cet individu humain qu'est le zygote trouve ainsi en lui-même sa raison d'être, son plan directeur de développement, et aussi les moyens de s'auto-corriger et s'auto-diriger en permanence pour accomplir son développement continu, progressif et harmonieux, qui le mènera jusqu'à son accomplissement dans l'être humain adulte.

Le développement de l'embryon ou " processus épigénétique " avec ses trois périodes, du zygote au blastocyste (0-5e jour), du blastocyste au disque embryonnaire (seconde semaine), du disque embryonnaire au fœtus (de la 3e à la 8e semaine), montre les caractéristiques fondamentales suivantes :

- détermination programmée,
- continuité sans interruption ni ralentissement
- autoproduction
- autodirection du programme tant à l'intérieur du génome lui-même qu'à l'intérieur de l'embryon.

Ce processus épigénétique tout entier pourrait être décrit comme " l'émergence continue d'une forme à partir des stades précédents " (C.H.Waddington) . Il est important de souligner les trois propriétés biologiques qui le caractérisent : la coordination, la continuité et la gradualité . Ces trois propriétés nous permettent de saisir l'unité réelle du processus, qui se déroule selon la diachronie et la synchronie dynamique de la vie d'un organisme. Si l'on ne tenait pas compte de cette unité, avec sa logique intrinsèque de séquences causales et temporelles, il serait impossible d'expliquer de façon rationnelle la succession des différents " événements " ou " stades ", que l'on singularise artificiellement dans ce développement, pour des raisons didactiques. Le développement de l'être humain, du zygote au fœtus, est en fait un " processus " continu qui s'" actualise " en chacun de ses moments, tout en étant toujours le même phénomène.

Du point de vue biologique, vu que le développement est programmé, continu, intrinsèquement autonome, il n'y a pas de différence substantielle mais seulement une différence de développement entre le zygote, qui apparaît immédiatement après la conception, et le nouveau-né à la naissance. Ce que sera l'adulte est déjà compris dans ce qu'est l'embryon, prêt à s'exprimer lorsque le projet-programme lui en donnera l'ordre. On ne peut donc pas l'exclure, comme le fait N.M. Ford, du cadre de l'existence de cet être. Depuis le début il s'agit déjà d'un organisme, avec sa propre organisation-intégration de structures et de fonctions. Il est le premier du nouvel organisme. Le cycle vital qui commence au moment de la fusion des gamètes n'est rien d'autre que le cycle vital de l'organisme du futur adulte. Le zygote est le point de départ, dans l'espace et dans le temps, de ce cycle vital.

C'est sur cette nouveauté du programme génétique du zygote que s'appuie la Déclaration sur l'avortement provoqué de la Congrégation pour la doctrine de la foi, de 1974, lorsqu'elle dit, dans un paragraphe (n 12-13) qui a été inclus par le pape Jean Paul II dans l'encyclique *Evangelium Vitæ* :

En réalité, dès que l'ovule est fécondé, se trouve inaugurée une vie qui n'est ni du père ni de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe pour lui-même. Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. À cette évidence de toujours, [...] la science génétique moderne apporte de précieuses confirmations. Elle a montré que dès le premier instant se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : une personne,

cette personne individuelle avec ses notes caractéristiques déjà bien déterminées. Dès la fécondation, est commencée l'aventure d'une vie humaine dont chacune des grandes capacités demande du temps pour se mettre en place et se trouver prête à agir. (EV, n 60.)

L'embryon, depuis le moment de la fusion des gamètes, n'est donc pas simplement un individu humain " potentiel " : il est un individu humain réel, ainsi que l'affirme clairement l'Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation, publiée en 1987 par la Congrégation pour la doctrine de la foi, et intégrée dans son Magistère par le pape Jean Paul II, au n 60 de l'encyclique *Evangelium Vitæ* :

Cette doctrine est confirmée par les récentes acquisitions de la biologie humaine, qui reconnaît que dans le zygote dérivant de la fécondation s'est déjà constituée l'identité biologique d'un nouvel individu humain. (*Donum Vitæ*, I, 1.)

Cet individu humain est reconnu comme tel, dès la conception, par la mère qui le reçoit : alors qu'il ne se trouve encore que dans la trompe de Fallope, au stade d'une petite masse de cellules invisible à l'œil nu, sa survenue déclenche au niveau de l'endomètre utérin une augmentation de l'activité des intégrines, ces substances d'attachement cellulaire qui sont indispensables à la bonne réussite de la nidation. Ainsi, c'est dès le moment de la conception que les mécanismes de la nidation sont mis en jeux, c'est dès le moment de la conception que l'organisme maternel s'apprête à accueillir ce qu'il reconnaît, en fait, comme son enfant. Nous sommes loin de ce fameux 14<sup>e</sup> jour de la grossesse, arbitrairement choisi pour distinguer " contraception " et " avortement " .

La nouvelle entité qui apparaît au moment de la fusion des gamètes masculin et féminin constitue ainsi un individu humain, personnel, qui, entrant dans la vie et dans l'histoire au moment de la conception, agit dans son cycle vital prédéterminé, durant lequel, si les conditions nécessaires et suffisantes sont présentes — il réalisera de façon autonome toutes les potentialités dont il est intrinsèquement doté. Cela le portera à devenir successivement zygote, blastomère, embryon, fœtus, nouveau-né, enfant, adolescent, adulte, vieillard et l'amènera à la mort naturelle.

Cet enseignement constant et invariable du Magistère de l'Église est fondamental. Le pape Jean Paul II le reprend ainsi, dans sa lettre encyclique *Evangelium Vitæ* (n 58-64) :

Même si la présence d'une âme spirituelle ne peut être constatée par aucun moyen expérimental, les conclusions de la science sur l'embryon humain fournissent " une indication précieuse pour discerner rationnellement une présence personnelle dès cette première apparition d'une vie humaine : comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ?

D'ailleurs, l'enjeu est si important que, du point de vue de l'obligation morale, la seule possibilité de se trouver en face d'une personne suffirait à justifier la plus nette interdiction de toute intervention consistant à supprimer l'embryon humain. Précisément pour ce motif, au delà des débats scientifiques et même des affirmations philosophiques à propos desquelles le Magistère ne s'est pas expressément engagé, l'Église a toujours enseigné, et enseigne encore, qu'au fruit de la génération humaine, depuis le premier moment de son existence, doit être garanti le respect inconditionnel qui est moralement dû à l'être humain dans sa totalité et

dans son unité corporelle et spirituelle : " L'être humain doit être respecté et traité comme un personne dès sa conception, et donc dès ce moment on doit lui reconnaître des droits de la personne, parmi lesquels en premier lieu le droit inviolable de tout être humain innocent à la vie " (EV n 60) .

### III- RAISON NATURELLE ET CONFUSION DES ESPRITS

Cette vérité sur la famille et sur la vie ne peut être absente des dialogues nécessaires dans les parlements. C'est une vérité qui n'est pas seulement un patrimoine des croyants, mais qui constitue une richesse pour toute l'humanité, pour tous les hommes, croyants et non croyants. Les questions politiques qui touchent la famille et la vie sont fondamentales, non seulement pour le présent, mais encore dans leur projection vers le futur.

Comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer en d'autres occasions : " Il faut que ce soit clair : s'il s'agit de droits et de devoirs enracinés dans la nature de l'homme, si c'est l'institution naturelle qui est en jeu et non un consensus social, si la vérité n'est pas mutable ni la morale accommodable, alors non seulement le chrétien mais aussi chaque homme ne peut éluder ces questions. La raison elle-même doit les affronter. La foi assure une profondeur et une luminosité plus grandes, une meilleure sensibilité dans la perception et une plus grande responsabilité, mais les questions concernant la famille, le mariage et la vie ne sont pas du ressort exclusif du croyant ou de l'Église . "

La raison naturelle aussi bien que la Révélation divine contiennent cette vérité. Cicéron est le témoin de la transcendance de cette vérité, lorsque, dans la Rome du premier siècle de notre ère, il écrit dans son traité Sur les devoirs, que " tous les êtres vivant tendent par instinct à la procréation, et de ce fait, la première société se trouve dans le mariage, et la seconde dans les enfants. C'est pour Cicéron le principe de la cité et, pour ainsi dire, la semence de l'État (Principium urbis et quasi seminarium rei publicæ). Cicéron poursuit ainsi : " C'est dans cette propagation et multiplication de la descendance que se trouve l'origine de l'État " (Marcus Tullius Cicéron, De Officiis, I, 17).

Il est de la responsabilité des parlementaires, législateurs et hommes politiques de faire un effort pour saisir le noyau profond des aspirations des peuples, ce que Jean Paul II, dans sa mémorable intervention auprès de l'assemblée générale des Nations unies, en 1995, appela la " grammaire du cœur ". C'est là la condition pour que naisse la possibilité d'un dialogue authentique entre les hommes de bonne volonté, fondé sur la vérité de la personne humaine :

Il y a une logique morale, s'est écrié le Saint Père, qui illumine l'existence humaine et rend possible le dialogue entre les hommes et entre les peuples. Si nous désirons qu'un siècle de constriction cède la place à un siècle de persuasion, nous devons nous rencontrer sur le chemin pour discuter, dans un langage compréhensible et commun, du futur de l'homme. La loi morale universelle, écrite dans le cœur de l'homme, est une espèce de " grammaire " qui sert au monde pour aborder cette discussion qui concerne son propre futur .

La grammaire inscrite dans le cœur de l'homme exige le plein respect de la dignité de tout être humain et correspond au respect de la " loi naturelle ". Aujourd'hui, en de nombreux lieux, cette grammaire se trouve soumise à des retouches arbitraires de caractère exégétique, et, souvent, à l'ambiguïté d'un langage par lequel on entend manipuler, en les déformant, des concepts tels que " famille ", " mariage ", " personne ", " genre ". Une fausse anthropologie s'abrite dans l'ambiguïté et celle-ci s'infiltré dans le discours au travers de la

manipulation du langage. En insinuant divers signifiés elle donne aux mots clefs une signification insuffisante, incomplète, qui engendre la crise conceptuelle que nous connaissons. Nous pourrions dire que le terme " bioéthique " lui-même n'est pas exempt d'une telle ambiguïté et qu'il est porteur de divers contenus et interprétations dans le champ éthique.

C'est le problème des " modèles " avec lesquels on travaille : soit le modèle " sociologique-utilitariste ", soit le modèle " scientifique-technologique " sont insuffisants ou incomplets. Selon la diversité des " modèles " avec lesquels on travaille, la bioéthique acquiert différentes orientations et est définie et décrite de façon différente. Une bonne partie de la crise générale de la bioéthique (qui peut être sûrement rachetée par une anthropologie intégrale, qui confronte les positions avec des valeurs authentiques, philosophiques et théologiques) s'enracine dans cette confusion qui règne depuis le départ. Le " pluralisme éthique " auquel conduit la diversité des points de vue, bien des fois soumis à la fascination d'une science qui ne reconnaît pas ses limites et qui se constitue comme la parole ultime, jette la confusion dans les parlements et introduit une vision positiviste d'où l'ontologie est absente, où il n'y a pas place pour une philosophie réelle du droit, où la corruption elle-même de la loi la défigure, et où l'homme, sa nature, son identité, son futur sont oubliés. S'imposent alors dans les diverses assemblées des mécanismes de " majorité " et la vérité se trouve de ce fait asphyxiée jusqu'à l'humiliation au nom de la liberté et de la démocratie.

Réfléchissant sur la confusion actuelle dans le domaine de la bioéthique, j'ai eu mon attention arrêtée sur le fait que, dans le même ouvrage de référence, qui représente la source qui a le plus d'autorité en ce qui concerne la bioéthique, la définition même de cette matière changeait en s'appauvrissant. L'Encyclopedia of Bioethics de 1978 définit la bioéthique comme " l'étude systématique de la conduite humaine dans le cadre des sciences de la vie et de la santé, examinée à la lumière des valeurs et des principes moraux ". Dans la nouvelle édition de 1995, cette même Encyclopedia offre une autre définition : il s'agit cette fois de " l'étude systématique des dimensions morales — y incluant la vision morale, les décisions, les comportements, les lignes directrices, etc. — des sciences de la vie et des soins de santé, avec l'utilisation d'une variété de méthodologies éthiques dans une formulation interdisciplinaire ". Comme l'observe justement E. Sgreccia, la référence aux valeurs morales et aux principes éthiques s'en trouve donc éliminée, avec pour conséquence inévitable d'" ouvrir les portes au pluralisme éthique " .

#### IV- L'HOMME NON HUMAIN

Les attentats contre la vie humaine sont un acte d'inhumanité. Romano Guardini, cherchant à poser un diagnostic sur l'état du monde, attirait déjà l'attention sur le risque d'arriver à un " homme inhumain " (unmenschlich), ou à l'" homme non-humain " (der nich-humane Mensch). Dans l'étude que Hans Urs von Balthasar a dédiée à Romano Guardini, ce grand penseur lie l'" inhumanité de l'homme " (qui apparaît si manifeste dans les attentats contre la vie) à l'oubli de Dieu et à l'usage d'une technique impérieuse et " fourvoyée ". Guardini écrivait : " Pour moi c'est comme si notre hérédité était arrivée entre les engrenages d'une machine monstrueuse qui broierait tout. Nous devenons pauvres, totalement pauvres . " Les signes préoccupants abondent à ce propos, annonceurs d'une crise de désorientation, qui conduit à l'oubli par l'homme de lui-même et de sa mission.

La rupture entre la famille et la vie, et l'oubli de la vérité sur l'homme qu'elle implique, sont en rapport, précisément à un vide anthropologique. L'inhumain dans l'homme, la négation de l'homme, ont débouché sur une anthropologie " inhumaine " (unmenschlich). Il en résulte une grande confusion. Devant la gravité des attentats contre la dignité de la famille et contre la vie humaine, on se sent parfois comme le spectateur d'un naufrage, un spectateur d'ailleurs menacé. Il y a, nous dit Hans Blumenberg, comme un naufrage, un naufrage auquel on n'assiste pas depuis quelque point sûr, du rivage, mais comme un protagoniste en danger. Le naufragé est le spectateur lui-même. " Vous êtes embarqués " dirait Pascal. " Nous aimerions connaître,

précise Blumenberg, la vague sur laquelle nous sommes portés à la dérive, sur l'océan ; le seul problème est que cette vague, c'est nous-mêmes [...]. Il faut constamment tenir compte du fait que nous sommes à la dérive. Nous sommes comme des marins qui doivent reconstruire leur navire en pleine mer, sans pouvoir le démonter sur la terre ferme afin de le reconstruire avec de meilleurs matériaux . "

## Au tribunal de l'innocence

" Il y a des crimes de passion et des crimes de logique " — c'est par ces mots qu'en 1951 Albert Camus introduisait son livre l'Homme révolté, et il ajoutait : " Le Code pénal les distingue, assez commodément, par la préméditation. Nous sommes au temps de la préméditation et du crime parfait. Nos criminels ne sont plus ces enfants désarmés qui invoquaient l'excuse de l'amour. Ils sont adultes, au contraire, et leur alibi est irréfutable : c'est la philosophie qui peut servir à tout, même à changer les meurtriers en juges ... "

1951 : c'était pourtant encore le temps de l'innocence, pour un monde qui sortait à peine de la Seconde Guerre mondiale, où il y avait eu, du moins le disait-on, d'un côté des bons et de l'autre des mauvais, d'un côté des criminels et de l'autre des libérateurs. Aujourd'hui nous pouvons reprendre ces mots sans y changer une virgule, dans un contexte qui, malheureusement, a bien perdu de son innocence, et ne leur donne que trop de sens : l'homme de 2001 se juge adulte, et n'a plus besoin, dit-il, de guide et de mentor. Il décide lui-même ce qui est le bien et le mal, du moins en ce qui le concerne, selon ce qui lui convient. Renvoyant les moralistes au Moyen Âge, il n'a pourtant cessé de justifier ses actions. Adulte, il produit, comme le dit Camus, des alibis irréfutables, de la déforestation chimique du Vietnam, en passant par les Kurdes gazés, pour en arriver à l'holocauste de New York, à la lumière des tours en feu.

Mais le pire n'est peut être pas là, dans ces massacres collectifs et anonymes où se sont engouffrées les vies de millions d'êtres humains. Après tout, l'homme contemporain devrait avoir pris l'habitude de ces holocaustes massifs qui ont marqué tout le XXe siècle sans que personne ne veuille y reconnaître sa propre culpabilité. Ce qui est le pire, peut être, c'est ce massacre au quotidien qui marque notre époque, massacre aseptisé par la technique, déculpabilisé par les psychologues, avalisé par les moralistes professionnels des comités d'éthique, et finalement justifié par les parlements, qu'il s'agisse de l'élimination des handicapés et des personnes âgées, de l'utilisation des embryons et fœtus comme fournisseurs de tissus et d'organes, ou de la suppression de la vie à naître pour cause de confort personnel de la mère.

Mais continuons avec notre Albert Camus, qui n'a pas fini de nous dire nos vérités ; le voilà qui ajoute, dans le même passage : " Aux temps naïfs où le tyran rasait des villes pour sa plus grande gloire, où l'esclave enchaîné au char du vainqueur défilait dans la ville en fête... devant des crimes si candides, la conscience pouvait être ferme et le jugement clair... Le jour où le crime se pare des dépouilles de l'innocence, par un curieux renversement qui est propre à notre temps, c'est l'innocence qui est sommée de fournir ses justifications... "

" C'est l'innocence qui est sommée de fournir ses justifications " : c'est l'embryon qui doit prouver son droit à l'existence, c'est l'éducateur ou le prêtre qui doit défendre sa réputation salie par une dénonciation discutable, c'est le handicapé qui doit montrer qu'il sert quand même à quelque chose, c'est la personne âgée qui doit faire entendre qu'elle a le droit de vivre et d'être soignée, c'est le mourant qui doit faire valoir son désir de vivre sa mort de façon responsable et digne, en lui faisant face. Ce que de toutes façons ceux-ci ont à dire ou peuvent dire n'a aucune importance : on décide pour eux, au nom de la logique des bien-portants et des personnes " rentables ". Le mot de Camus sonne tristement juste : " C'est l'innocence qui est sommée de fournir ses justifications ", et ce dans les cuvettes des avortoirs, dans les lits d'hôpitaux vidés de leur contenu humain par les perfusions létales, ou lors des déclarations judiciaires qui affirment que la vie d'un handicapé n'a qu'une valeur négative.

Notre époque est effectivement celle de ces " crimes de logique " dénoncés par Camus. Elle est celle où l'homme semble avoir perdu sa capacité de réagir moralement, de s'étonner ou de s'indigner devant ces crimes au quotidien, tranquillement acceptés. Elle est celle où l'on se moque ouvertement de tout mot pouvant évoquer un certain jugement de valeur, une certaine option morale, et où la plus grande peur semble être celle de ce " retour de l'ordre moral " qui sonnerait, dit-on, la fin des libertés. Là encore, Albert Camus a quelque chose à nous dire, que nous devrions bien méditer : " Si l'on ne croit à rien, si rien n'a de sens et si nous ne pouvons affirmer aucune valeur, tout est possible et rien n'a d'importance... l'assassin n'a ni tort ni raison. On peut tisonner les crématoires comme on peut aussi se dévouer à soigner les lépreux. Malice et vertu sont hasard ou caprice... " Nous pourrions ajouter, à la suite de certains de nos moralistes d'avant-garde : il n'y a ni bien, ni mal, tout n'est qu'affaire de consensus.

## V- LA QUESTION DE LA VERITE

Cette confusion des esprits, caractéristique de notre temps, Jean Paul II la rattache, dans son encyclique *Veritatis splendor* à une crise au sujet de la vérité (n 54). L'homme d'aujourd'hui ne croit plus à une vérité universelle, objective, acceptable par tous. Il ne croit plus qu'à des vérités partielles, ou techniques, ces vérités que l'homme s'est données, dans tel ou tel domaine de ses activités, sciences, arts, philosophie, morale, religions, etc. Ces vérités multiples sont comme juxtaposées dans les esprits, et parfois même entrent en opposition l'une contre l'autre. C'est le règne de la confusion des esprits, sur les paillasses des laboratoires, ou dans les chaires de philosophie, comme il y a eu la confusion des langues chez les constructeurs de Babel.

Mais il n'y a pas une vérité scientifique, une vérité métaphysique, une vérité morale et une vérité religieuse sur la famille et la vie qui seraient en contradiction l'une par rapport à l'autre. Il y a une vérité qui est approchée et enrichie à partir de différentes approximations.

La science, sans qu'elle ait le dernier mot, parce que cela dépasse son domaine, offre d'importants indices qui, loin d'affaiblir cette vérité, la fortifient.

La foi, quant à elle, illumine cette vérité et lui donne toute son amplitude. Ceci fait que l'Église, experte en humanité, est porteuse de cette cause de la famille et de la vie qui, je le répète, est patrimoine de l'humanité, d'une humanité du moins digne de ce nom.

L'adhésion de l'Église à la vérité sur l'homme la conduit tout naturellement à reconnaître que le choix pour le bien ou pour le mal a un caractère concret, objectif, et que l'évaluation de la bonté des actes humains ne peut se réduire à une évaluation des intentions, fussent-elles les meilleures. C'est justement ce caractère concret, objectif du bien qu'oublient très commodément toutes les morales relativistes en cours, toutes ces morales de la seule subjectivité qui ont fleuri depuis quelques années pour justifier les caprices humains . Une dent cassée est une dent cassée, une vie supprimée est une vie supprimée, un crime est un crime, même si son auteur avait des circonstances atténuantes à son actif. Il y a un " mal intrinsèque " qui résiste à tous les dénis, à toutes les justifications, à toutes les relativisations, comme nous le rappelle l'encyclique *Veritatis splendor* . Aucun " consensus " des parlements, aucune justification des comités d'éthique ne pourra faire d'un mal un bien, d'une perte un acquis, d'une dégradation une construction.

Ceci est tout particulièrement vrai des attentats contre la vie humaine — toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie . Ceux-ci sont toujours des actes graves en eux-mêmes, que rien ne peut

justifier , parce qu'ils touchent au bien fondamental de l'homme, la vie, un bien que l'homme ne crée pas, dont il n'est pas le propriétaire, mais qu'il reçoit de son Créateur. Sur ce bien, l'homme n'a aucun autre droit, et il ne peut en disposer à sa volonté : il n'a que le devoir de prendre soin de ce don précieux.

Lorsque l'on refuse systématiquement à l'embryon de le reconnaître et de le traiter comme personne humaine, lorsqu'on refuse de lui accorder un statut biologique assurant sa protection juridique, lorsque l'on accorde toute attention et compassion à la " liberté de la mère ", et aucune à la vie de son enfant, on se donne un droit sur la vie, que rien ne justifie, et on entre dans la mentalité abortive.

Cette " logique " des vérités partielles secrète une " culture " du relativisme, dans laquelle on ne craint aucune contradiction entre les diverses propositions en cours, puisque celles-ci se rapportent à des vérités qui ne sont pas liées entre elles. Dans une telle " culture ", la confusion conceptuelle existante se fait plus dense, empruntant un langage orwellanien. L'encyclique *Evangelium Vitæ* dénonce cette dégradation, en soulignant les " caractéristiques nouvelles " que prennent les attentats contre la vie, soulevant " des problèmes d'une particulière gravité " : ces attentats, en effet, " tendent à perdre, dans la conscience collective, leur caractère de "crime" et à prendre paradoxalement celui de "droit", au point que l'on prétend à une véritable et réelle reconnaissance légale de la part de l'État " (EV, n 11).

## VI- DIVERSES INTERROGATIONS ET PERPLEXITES DANS LE CHAMP DE LA BIOETHIQUE

Il n'est pas surprenant si les principales attaques contre la famille et contre la vie se retrouvent dans le champ de la biologie et de la médecine, à la faveur des développements récents des biotechnologies. C'est pour cela que la défense de la famille et de la vie se situe aujourd'hui dans le champ de la bioéthique.

La bioéthique est née, rappelons-le, dans les années 70, comme une sorte de cri d'alarme face à ce qui était perçu comme la possibilité d'une catastrophe menaçant la survivance même de l'écosystème et de l'humanité. Elle a depuis beaucoup évolué, devenant plus scientifique, certes, mais aussi empiétant sur d'autres disciplines et étendant son territoire. Elle abrite, aujourd'hui, bien des ambiguïtés, comme si son ultime référence était celle de la seule science, aveugle à l'ontologie, à l'éthique et à la foi.

Lorsque la bioéthique est mise en jeu dans une vision cohérente de l'homme, personnaliste, lorsqu'elle se préoccupe de l'homme réel, dans son unité corps-esprit indissociable, lorsqu'elle respecte la personne humaine depuis son origine, lors de la conception, jusqu'à sa mort naturelle, la bioéthique peut devenir très précieuse, à l'heure des avances de la médecine reproductive, de la biologie moléculaire, et des biotechniques.

Elle doit cependant être attentive à ne pas étendre à l'excès son champ d'intérêt, en se présentant en quelque sorte comme une forme de substitution de la morale, embrassant tous domaines et toutes matières ayant trait à la vie humaine. Il me semble qu'elle devrait se limiter à ces questions qui requièrent le dialogue et l'illumination réciproque entre les sciences, avec leurs réussites récentes et leurs nouvelles possibilités, et les principes éthiques.

C'est dans ce contexte que se situe le rapport entre famille et bioéthique, aujourd'hui. Si la bioéthique — ou, pour être exact, les questions posées à la bioéthique — peut présenter certains défis à la famille, c'est parce qu'elle peut présenter certains défis à la vie humaine et à sa dignité. De fait, la famille apparaît la première concernée par les développements des biotechniques, la première visée dans les décisions des parlements et des organisations internationales qui touchent à la vie humaine, la première sollicitée aussi par les messagers des politiques de population, par les distributeurs de contraceptifs et de préservatifs, par les hérauts de " l'avortement rare et sûr ". La famille se retrouve ainsi au centre de chacune des grandes questions de la bioéthique, des fécondations artificielles à l'utilisation des embryons congelés, des " interruptions volontaires de grossesse " à l'accompagnement des malades en phase terminale, du diagnostic prénatal à la prise en charge des enfants handicapés. Ceci n'est pas dû seulement à sa mission de procréation, mais aussi parce qu'elle est éducatrice, porteuse de valeurs humaines irremplaçables.

Il ne m'appartient pas ici de faire une revue de toutes les questions qui se posent aujourd'hui à la bioéthique. Je me contenterai de signaler celles qui touchent plus directement la famille et la vie, et celles qui sont d'actualité.

Il y a toujours la grave question des fécondations artificielles, qui séparent union et procréation et dont la réussite implique des pertes d'embryons considérables. Ce sont les fécondations artificielles qui conduisent à ces grossesses multiples qui défraient la chronique et portent à l'affreuse " réduction embryonnaire ", avec ce paradoxe que la recherche de la vie y conduit à la mort. Ces mêmes fécondations artificielles, en offrant aux chercheurs les embryons humains qu'ils convoitaient, ont largement contribué à miner le respect dû à la vie humaine dans ses commencements.

Signalons au passage que, assez souvent, les couples ont recours aux fécondations artificielles (qui ne méritent pas le nom de " procréation " parce qu'elles se situent plutôt au niveau d'une " production ") à la suite des ravages préalablement apportés au système lui-même de la procréation féminine. Ceci n'est pas sans lien avec l'usage de la contraception hormonale, et aussi avec les infections génitales féminines à bas bruit qui accompagnent souvent alors une certaine promiscuité sexuelle.

## Le clonage

Il y a la question de l'utilisation des organes et des tissus fœtaux, encore très débattue il y a peu, aujourd'hui mises un peu en veilleuse depuis que les insuccès de ces techniques dans la maladie de Parkinson ont été publiés.

Il y a la question du diagnostic prénatal, et de l'élimination " eugénique " des handicapés, selon un programme tacite mais très effectif qui se place dans la lignée des politiques eugéniques du Grand Reich. Le fameux arrêt Perruche, qui a été depuis récidivé dans une autre cour de Justice, a soulevé, comme on le sait, une grande émotion. Mais jusqu'à quand ?

Il y a la question peut être encore plus préoccupante du diagnostic pré-implantatoire, bridé encore aujourd'hui par la loi, mais qui ne tardera pas à faire parler de lui avec les premières exceptions faites à ces lois, et qui ouvre la porte au choix du sexe et autres développements ultérieurs, dans la plus belle tradition du " Brave New World ".

Le clonage humain fait, pour sa part, beaucoup parler de lui aujourd'hui. L'opinion publique s'en émeut dans pratiquement tous les pays, et demande, à juste titre, son interdiction. Mais s'est-on vraiment demandé en quoi ce projet de clonage choque la raison ? Si l'on avait mené cet effort de réflexion à son terme, en tenant compte de ce que nous dit la biologie, on se serait aperçu que cette technique se place dans le prolongement

des fécondations artificielles hétérologues, avec sperme ou ovule de donneur et de donneuse, et qu'elle participe à leur immoralité en la poussant à son ultime développement. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de voir le Dr Robert Edwards, père de la FIV, soutenir avec chaleur le projet de clonage humain du Dr Zavos. Le clonage porte à son terme l'évolution des attitudes de mainmise et de contrôle technique de la procréation humaine commencée avec l'insémination artificielle, où l'on se passait du père légal, poursuivie avec la fécondation in vitro, où l'on se passait de lit conjugal, et poussée plus en avant avec l'ICSI (intracytoplasmic sperm injection) où l'on fait devenir père celui qui ne peut l'être naturellement. Le clonage est l'ultime avatar de la déshumanisation de la procréation. Appliqué à l'être humain, il constituerait une faute éthique grave, puisqu'il permettrait de se passer de toute procréation véritablement humaine, de toute donation physique et spirituelle des parents, et, en fait, de tout parent, pour arriver à créer un embryon.

On a voulu par ailleurs condamner le clonage reproductif tout en autorisant le clonage dit " thérapeutique ". Il s'agit de créer des d'embryons humains par clonage, à partir de cellules somatiques d'un sujet donneur, en vue d'isoler à partir de ces embryons des cellules souches immunologiquement compatibles qui serviraient à guérir une pathologie chez ce sujet donneur. Outre le fait que ce dernier constituerait en lui même un attentat contre la vie humaine, puisqu'on créerait un embryon dans le seul but de le détruire pour en retirer les cellules souches désirées, il est évident qu'en entrouvrant ainsi la porte au clonage humain, on ne voit pas ce qui empêcherait ensuite de l'ouvrir toute grande pour répondre aux désirs procréatifs d'une clientèle riche, capricieuse, et parfaitement stérile.

Quand au débat sur l'utilisation des cellules souches, actuellement bien présent dans vos préoccupations, je ne ferai que rappeler que la plupart des réussites expérimentales obtenues avec ces cellules l'ont été en utilisant des cellules " adultes ", prélevées sur le sujet d'expérience lui-même, et par suite non sujettes à réjection immunitaire, ce qui n'est pas le cas des cellules souches embryonnaires. La résolution du président Bush est connue . Dans sa déclaration du 9 août dernier, faite de son ranch du Texas, le Président a indiqué que les fonds fédéraux ne pouvaient être employés pour la création d'embryons humains à seule fin d'expérimentation, ou pour en extraire les cellules souches, mais qu'ils pourraient soutenir des recherches faisant appel à des cellules souches embryonnaires en culture, déjà disponibles sur le marché.

D'un côté elle a un aspect positif, dans la mesure où elle reconnaît l'importance du travail sur les cellules souches adultes, et où elle s'oppose à l'emploi des fonds fédéraux pour créer des embryons fournisseurs de cellules totipotentiels. Elle a aussi l'honnêteté de reconnaître que la fameuse utilisation des embryons congelés issus des fécondations in vitro ne pourrait résoudre la question, à cause du nombre limité des embryons ainsi disponibles, et parce qu'il s'agit d'embryons humains, qui ont fait l'objet d'un projet de vie, et dont le statut ne peut être flottant, fonction des caprices des géniteurs ou des médecins — un chat est un chat, un embryon humain est un être humain personnel, dans sa singularité individuelle non répétable, même s'il est congelé et abandonné dans un freezer.

D'un autre côté, cette décision présidentielle alimente indirectement l'industrie — privée — de la préparation de ces cellules souches embryonnaires et favorise donc, toujours indirectement, cette même création-destruction d'embryons qu'elle voulait empêcher directement. C'est un exemple type de coopération indirecte qui nous est ici proposé. C'est le renard qui se mord la queue. Comme toutes les " solutions mixtes ", faites pour satisfaire partiellement des camps opposés, cette décision du président américain n'a d'ailleurs satisfait personne.

En conclusion

L'Église dit certainement " oui " à la science, lorsque cette science offre à l'homme les biens de la connaissance, sans pour autant porter atteinte à sa vie et à sa dignité. Rappelons que c'est l'Église qui est à

l'origine du développement scientifique en Europe parce que c'est elle qui a " démythologisé " la nature, qui l'a " désacralisée " en quelque sorte, pour la mettre au service de l'homme. Aujourd'hui, d'ailleurs, ce sont des courants de pensée néo-païens qui voudraient resacraliser cette nature et bloquer toute recherche scientifique au nom d'une " anti-science " plus ou moins échevelée.

La position de l'Église face aux errements des biotechnologies est une position de sagesse, fondée sur la " morale naturelle ", la morale inscrite dans le cœur de tout homme qui vient au monde, quelle que soit sa race, sa langue, sa religion ou son idéologie. C'est pourquoi les positions qu'elle adopte sur tel ou tel problème éthique ne lui appartiennent pas en propre : elle rejoint sur ces points tous les hommes de bon sens et de bonne volonté, tous ceux qui ne se laissent pas éblouir par telle ou telle proposition plus ou moins spectaculaire, mais demandent à ce qu'une réflexion de sagesse précède et accompagne les actions projetées. Nous ne pouvons que reprendre à notre propre compte, ici, la phrase, devenue célèbre, du généticien et prix Nobel Marshall Nirenberg, écrite dans un éditorial de la revue Science : " Lorsque l'homme devient capable d'instruire ses propres cellules, il doit s'empêcher de le faire jusqu'à ce qu'il ait suffisamment de sagesse pour utiliser cette connaissance pour le bienfait de l'humanité . "

Parlementaires, hommes politiques et législateurs tiennent une responsabilité fondamentale dans la génération d'une " culture de la vie ", fondée sur la vérité sur la famille et la vie humaine. Le dialogue des croyants avec tous les hommes de bonne volonté qui, selon la phrase du concile Vatican II, " tiennent en grand estime " (GS, 47) la communauté conjugale et familiale, doit être centré sur cette vérité. Il s'agit de défendre la valeur essentielle de la vie. Comme le dit le pape Jean Paul II dans l'encyclique *Evangelium Vitæ*, " le rôle de la famille est déterminant et irremplaçable pour bâtir la culture de la vie. Comme Église domestique, la famille a vocation d'annoncer, de célébrer et de servir l'Évangile de la vie " (EV n 92).

Cette dignité est proclamée dans " l'Évangile de la Vie " : le Pape nous rappelle, dans *Evangelium Vitæ* que

l'Évangile de la vie n'est pas exclusivement réservé aux croyants, il est pour tous. La question de la vie, de sa défense et de sa promotion n'est pas la prérogative des seuls chrétiens. Même si elle reçoit de la foi une lumière et une force extraordinaires, elle appartient à toute conscience humaine qui aspire à la vérité et qui a le souci attentif du sort de l'humanité. Il y a assurément dans la vie une valeur sacrée et religieuse, mais en aucune manière on ne peut dire que cela n'interpelle que les croyants : en effet, il s'agit d'une valeur que tout être humain peut saisir à la lumière de la raison et qui concerne nécessairement tout le monde (EV, n 101).

Permettez-moi de conclure par un texte bien connu et expressif qui constitue un appel universel à notre responsabilité commune et qui pourrait servir de piédestal à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, en défense du droit fondamental à la vie :

Celui qui détruit une seule vie ressemble à celui qui détruit le monde entier ; celui qui sauve aussi une seule âme est semblable à celui qui sauve le monde entier (Le Talmud).

